

DELIBERATIONS

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 14 octobre

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 14th of October.

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Turner, Robillard et Ricard.

—Soumise une lettre de M. A. Hadis demandant à louer les étals 14 et 15 du marché Saint-Jean-Baptiste, à raison de \$1.00 l'un par semaine.

Résolu: D'acquiescer à sa demande.

—Soumise une lettre de M. H. V. Girard, secrétaire de "La Garde Pie X" demandant à louer la salle dans le haut du marché Saint-Jean-Baptiste, le 27 ou 31 du courant au soir pour y donner une représentation sous le patronage de M. l'échevin Duquette.

Résolu: D'acquiescer à cette demande, moyennant \$5.00 payables d'avance, afin de couvrir les frais d'éclairage et d'entretien de la salle en question.

—Soumise une lettre des paroissiens de Sainte-Agnès, appuyés par M. l'échevin Proulx, demandant l'usage de la salle dans le haut du marché Saint-Jean-Baptiste, un soir par mois, commençant en novembre prochain jusqu'au mois d'avril prochain, s'engageant à payer pour la lumière et l'entretien de la salle en question.

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu: D'acquiescer à cette demande, moyennant \$3.00 par soirée, payables d'avance.

—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission des Finances, en date du 7 octobre courant, relativement aux droits de marché perçus sur le fromage expédié à la ville par les bateaux.

A ce sujet est soumise une requête de plusieurs commerçants de fromage, accompagnée d'une lettre de M. E. Blanchard, député, demandant une réduction dans les droits de marché imposés sur le fromage déposé sur les quais par les bateaux.

Résolu: Que ces personnes soient informées que cette Commission regrette de ne pouvoir changer les règlements depuis longtemps établis à cet égard.

—Soumise une lettre de M. J. Haynes, secrétaire de la Chambre de Commerce du District de Montréal, déclarant que le commerce de foin, en détail, se pratique librement sur les quais au préjudice de plusieurs marchands.

A ce sujet le surintendant informe la Commission qu'il a donné instruction aux employés du département de faire la perception des droits du marché sur les quais.

—Conformément à la demande qui lui en a été faite par la Commission, M. L. R. Montbriant, architecte, soumet un rapport au sujet des déficiences du plancher au nouveau marché à bestiaux de l'Est.

MM. Côté & Marsan, entrepreneurs de l'édifice en question, aussi présents, donnent toutes les explications nécessaires, à la satisfaction de la Commission; et, à la demande de la Commission, MM. Côté & Marsan présentent une soumission demandant \$245.00 pour refaire et solidifier le plancher en question où besoin s'en fait sentir.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que cette soumission soit acceptée aux prix et conditions spécifiés.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu: Que d'après le rapport de M. L. R. Montbriant, architecte, le surintendant soit autorisé à faire poser dix-huit bouches d'égout à l'écurie No 2, actuellement en voie de construction au marché à bestiaux de l'Est. le coût de cette entreprise ne devant pas dépasser \$5.00 pour chaque bouche d'égout, et le tout devant être fait en conformité avec les règlements sanitaires.

—La question de changer le logis du gardien au marché Bonsecours étant discutée,

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que M. L. R. Montbriant, architecte, soit prié de préparer gratuitement des plans et spécifications à l'effet de convertir en logements privés, pour les gardiens, une partie de l'étage supérieur à l'extrémité ouest dudit marché, et dans le cas où M. Montbriant refuserait, que le surintendant soit autorisé à prier M. Gauthier, architecte, de bien vouloir préparer les plans et devis pour les travaux en question, ce dernier devant recevoir 2½% pour la préparation d'édits plans et devis, et 2½% en sus si les travaux sont exécutés.

—A la demande de M. l'échevin N. Leclaire, M. l'échevin Bumbray propose, et il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté à la Commission des

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Turner, Robillard and Ricard.

—Submitted a letter from Mr. A. Hadis, asking to rent stalls 14 and 15 in St. Jean-Baptiste market, at the rate of \$1.00 each per week.

Resolved: To acquiesce in said request.

—Submitted a letter from Mr. H. V. Girard, secretary of "La Garde Pie X," asking to rent the hall in the upper part of St. Jean-Baptiste market on the evening of the 27th or 31st. instant for the purpose of giving a play under the patronage of Ald. Duquette.

Resolved: To acquiesce in said request, provided that he pay \$5.00 in advance to cover the cost of the lighting and care of said hall.

—Submitted a letter from the parishioners of St. Agnes, supported by Ald. Proulx, asking for the use of the upper part of St. Jean-Baptiste market, one evening each month, beginning November next until April, agreeing to pay for the lighting and care of said hall.

On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved: To acquiesce in said request provided that they pay \$3.00 in advance per evening.

—Submitted and read an extract from the minutes of the Finance Committee, dated the 7th of October instant, respecting market fees collected on cheese sent, by boat, to the City.

A petition was submitted by several cheese dealers anent this question, accompanied by a letter from Mr. Blanchard, member of parliament, praying for a reduction of market fees levied on cheese landed, by boat, on the wharves.

Resolved: That said petitioners be informed that this Committee regrets to be unable to alter the by-laws long since enacted upon this subject.

—Submitted a letter from Mr. J. Haynes, secretary of the Chamber of Commerce of the District of Montreal, stating that the retailing of hay was being indulged in upon the wharves to the injury of several merchants.

The superintendent informed the Committee that the employees of the department had been instructed to collect market fees upon the wharves.

—In accordance with the request of the Committee, Mr. L. R. Montbriant, architect, submitted a report respecting the defects in the new Eastern cattle market floor.

Messrs. Côté & Marsan, contractors, who built the market in question, and who were also present, gave all needed explanations to the satisfaction of the Committee and, at the request of the Committee, Messrs. Côté & Marsan submitted a tender, asking \$245 to make over again and solidify the floor in question where needed.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: To accept said tender for the price and under the conditions therein mentioned.

On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: That seeing the report of Mr. L. R. Montbriant, architect, the superintendent be authorized to have 18 gullies installed at No. 2 stable now being rebuilt at the Eastern cattle market, the cost of which not to exceed \$5.00 per gully, and the whole to be done in accordance with the sanitary by-law.

—The question of changing the tenement of the Bonsecours market guardian having been taken up,

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That Mr. L. R. Montbriant, architect, be requested to prepare, free of charge, plans and specifications to turn into private tenements, for the accommodation of the guardians, part of the upper story of the west end of said market building, and in case Mr. Montbriant refused to do so, then to authorize Mr. Gauthier, architect, to prepare plans and specifications for the work in question, he to receive 2½% for preparing said plans and specifications, and an additional 2½% if said work is carried out.

—At the request of Ald. Leclaire, Ald. Bumbray moved, and it was

Resolved: That a report be made to the Finance Commit-